

## JURIDICTIONS DE LA SECURITE SOCIALE

Sont compétents pour connaître des recours prévus par le Code de la sécurité sociale, le Conseil arbitral de la sécurité sociale et, en appel, le Conseil supérieur de la sécurité sociale sauf s'il en est autrement disposé.

Des données statistiques ayant trait aux affaires évacuées par le Conseil arbitral de la sécurité sociale au cours de l'année 2017, il résulte que l'année passée 1.984 jugements ont été prononcés. Ce nombre entraîne un total d'affaires évacuées de 1.608 unités. Le nombre des audiences, avec 658 séances tenues en 2017, diminue légèrement par rapport à l'année 2016 (672 audiences tenues). En 2017, 404 affaires (en légère diminution par rapport à 2016) ont nécessité une expertise médicale et 214 (en légère augmentation par rapport à 2015) ont impliqué un avis médical des médecins-conseil du Conseil arbitral.

Des 1.366 décisions qui ont donné lieu à un jugement définitif, 29 % (397 jugements) ont dit les recours fondés et 71 % (969 jugements) les ont rejetés ou déclarés irrecevables.

Si l'on sait qu'en 2017, 259 appels ont été relevés devant le Conseil supérieur de la sécurité sociale, on peut dire que le rapport jugements/appels est excellent (moins d'un cinquième des affaires jugées en 1<sup>ère</sup> instance passent à la 2<sup>e</sup> instance). Il s'y ajoute qu'en principe près de 75% des jugements dont appel sont confirmés par le Conseil supérieur.

Du relevé concernant le nombre des recours introduits auprès du Conseil arbitral au cours de l'année passée, il résulte que si l'on compare ce nombre (2.157 recours) à celui de 2016 (2.382 recours), on constate une légère baisse du nombre des recours déposés, cette baisse n'ayant cependant pas pu réduire en 2017 de façon significative le solde des affaires qui n'ont pas pu être évacuées au cours des précédentes années eu égard à l'augmentation sensible des recours introduits en 2016 par rapport à ceux de l'année 2015 (de 1.885 recours en 2015 à 2.382 recours en 2016).

Au cours de l'année 2017, le Conseil supérieur de la sécurité sociale s'est vu soumettre 259 appels. Il est à relever que le Conseil supérieur de la sécurité sociale est uniquement saisi des jugements définitifs, mais non des décisions avant dire droit ayant ordonné une expertise ou quelque autre mesure d'instruction.

365 arrêts, y non compris les ordonnances présidentielles, ont été rendus.

Le nombre des dossiers en suspens au 31 décembre 2017 est de 299 unités.

### Statistiques relatives à l'activité du Conseil arbitral de la sécurité sociale

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'audiences (total)	718	983	810	747	776	672	658
Nombre d'audience (prononcé)				392	399	306	323
Nombre d'audience (plaidoirie)				355	377	366	335
Nombre d'affaires fixées	2.941	2.970	2.979	3.117	3.431	3.456	3.109
Nombre de jugements(évacués)	1.213	1.094	1.237	1.229	1.411	1.390	1.366
- expertise	385	530	607	435	572	523	404
- médecin-conseil	286	165	163	200	254	168	214
<b>TOTAL</b>	<b>1884</b>	<b>1.789</b>	<b>2007</b>	<b>1.864</b>	<b>2.237</b>	<b>2.081</b>	<b>1.984</b>
Désistement/sans objet	38	42	34	13	43	219	242
Nombre d'affaires évacuées	1.251	1.136	1.261	1.242	1.454	1.609	1.608
Nombre de recours introduits	1.617	1.682	1.731	1.816	1.885	2.382	2.157
Nombre de recours déclarés fondés	501	419	484	430	381	456	397
Nombre de recours déclarés non fondés	644	611	694	697	917	862	861
Nombre de recours déclarés irrecevables/annulation	68	64	59	102	113	72	108
Appels du conseil supérieur			254	229	295	272	259

Evolution du nombre des recours déposés au Conseil arbitral de la sécurité sociale pendant l'année 2017

<b>Caisses</b>	<b>01.01.2015 – 31.12.2015</b>	<b>01.01.2016 – 31.12.2016</b>	<b>01.01.2017 – 31.12.2017</b>
AAA	599	581	433
CNAP	305	470	565
CNS	287	411	327
FNS	147	180	173
FCH	228	230	155
MST	2	2	2
AF	120	163	145
H	97	109	127
CASS	8	55	9
AD	25	17	9
SNAS	11	23	13
COMI	45	124	189
OS	11	17	10
<b>TOTAL</b>	<b>1.885</b>	<b>2.382</b>	<b>2.157</b>

*Légende :*

AAA : Assurance-Accidents

CNAP : Caisse Nationale d'Assurance Pension

CNS : Caisse Nationale de Santé

FNS : Fonds National de Solidarité

FCH : Fonds de Chômage

MST : Santé au Travail

AF : Caisse Nationale des Prestations Familiales

H : Service des Travailleurs Handicapés

CASS : Centre Commun de la Sécurité Sociale

AD : Assurance dépendance

SNAS : Service National d'Action Sociale

COMI : Commission Mixte de Reclassement

OS : Office Social

Evolution du nombre des appels introduits et des arrêts rendus auprès du Conseil supérieur de la sécurité sociale

<i>Année</i>	<i>Appels déposés</i>	<i>Arrêts rendus</i>
<b>2011</b>	161	217
<b>2012</b>	204	182
<b>2013</b>	251	204
<b>2014</b>	229	223
<b>2015</b>	297	241
<b>2016</b>	272	281
<b>2017</b>	259	365